



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire d'Aurillac



Commune de PAILHEROLS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-o-o-o-o-o-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de PAILHEROLS lieu-dit: Le Pouget
Route Départementale n° 54 (hors agglomération)
Objet : réalisation de la couche de roulement

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu l'arrêté n° 26-0242 en date du 29 janvier 2026 portant approbation du Règlement de Voirie Départementale

Vu l'arrêté n° 25-3545 du 26 novembre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu les consultations des Mairies de LACAPELLE-BARRES et JOU-SOUS-MONJOU en date du 12 juin 2026

Vu la consultation de la Mairie de RAULHAC en date du 16 juin 2026

Vu l'avis favorable du service des transports en date du 15 juin 2026

Vu la demande de l'Entreprise COLAS pour le CD 15

Considérant que les travaux cités en objet nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

ARRÊTENT

ARTICLE 1

A compter du 22 juin 2026 et jusqu'au 26 juin 2026 de 8heures à 18heures, les jours ouvrés la Route Départementale n° 54 sera fermée à la circulation entre le PR 14+500 et le PR 16+000 lieu-dit «Le Pouget».

ARTICLE 2

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD54, 990 et 59 via LACAPELLE-BARRES, JOU-SOUS-MONJOU, RAULHAC, FEYSSERGUES et BROMMET.

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise COLAS chargé des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation
- 4 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 5 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4

La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par Le CRD de VIC SUR CERE.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
 - M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
 - Mairies de LACAPELLE-BARRES, RAULHAC et JOU-SOUS-MONJOU
 - M. le Directeur de l'entreprise COLAS
- Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A PAILHROLS le 16 juin 2026

Le Maire

Claude PRUNET


A Aurillac le 18/06/2026

Le Président du Conseil départemental,
Pour le Président du Conseil départemental
Et par Délégation,
Le Directeur des Mobilités, (ou le Directeur Adjoint
des Mobilités)

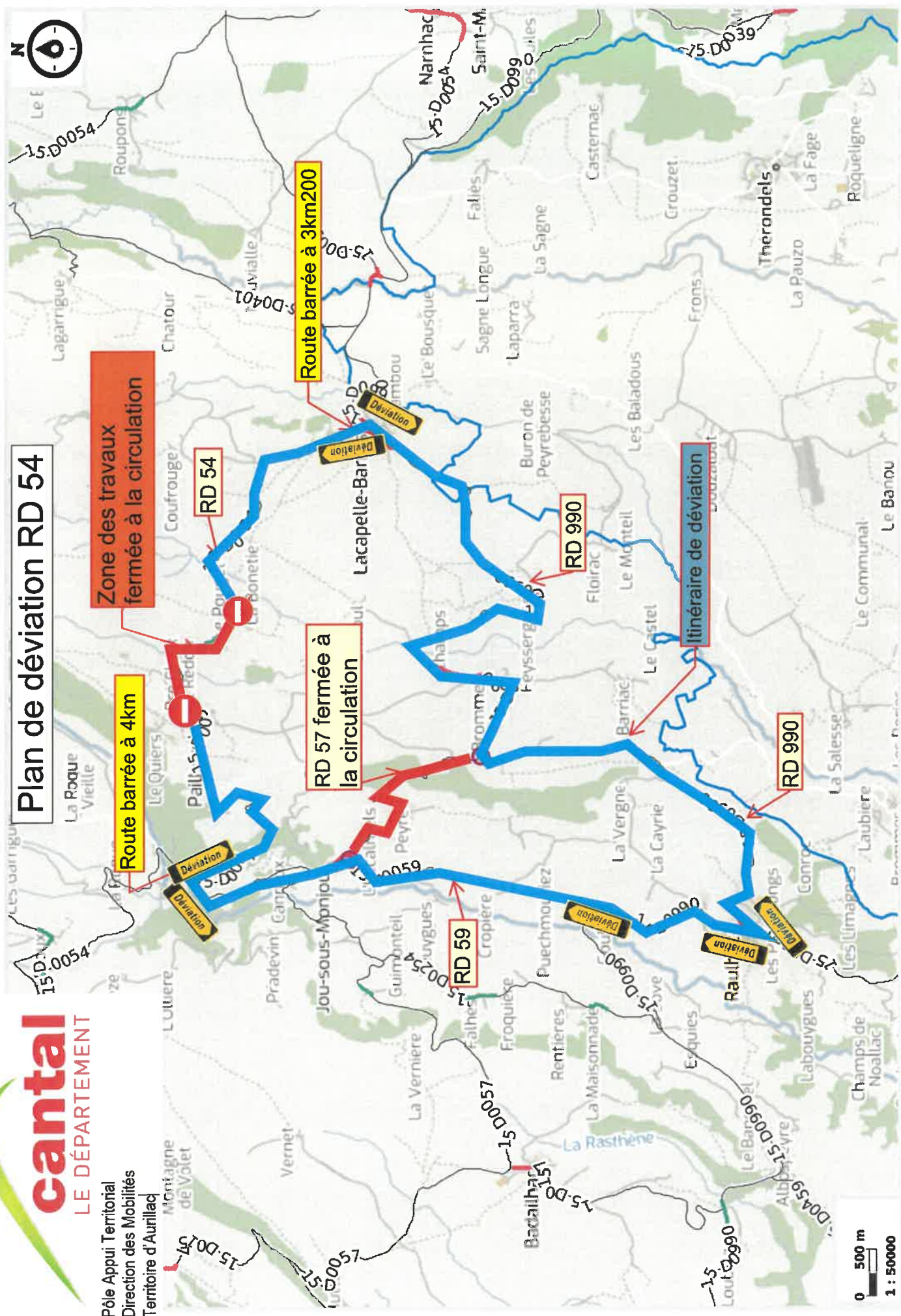


Philippe FABREGUE



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire d'Aurillac

Plan de déviation RD 54



Zone des travaux
fermée à la circulation

Route barrée à 4km

Route barrée à 3km200

RD 57 fermée à
la circulation

Itinéraire de déviation

0 500 m
1 : 50000

David Escassut

De: RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: lundi 15 juin 2026 08:13
À: Agence Aurillac
Objet: RE: Demande avis transports Déviation\RD 54 Le Pouget PAILHROLS COLAS

Bonjour

Nous vous remercions pour l'information, nous ne sommes pas concernés

Bonne réception

Jean Marie Richard

gestionnaire technique exploitation
Service antenne du Cantal
Direction adjointe territoire Auvergne
Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires
Tél. : 04 73 30 16 98 M 06 69 27 91 79



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Antenne des transports du Cantal
28 avenue Gambetta
15015 AURILLAC CEDEX

Accueil physique
12 rue Marie-Maurel
15000 AURILLAC

Allo la Région
vous transporte

Un numéro unique pour organiser mon trajet

04 8000 7000
laregionvoustransporte.fr

Ouverture au public le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.



De : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé : vendredi 12 juin 2026 18:38
À : DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>; RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>
Objet : TR: Demande avis transports Déviation\RD 54 Le Pouget PAILHROLS COLAS

De : Agence Aurillac <AAurillac@cantal.fr>
Envoyé : vendredi 12 juin 2026 17:17

À : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>

Objet : Demande avis transports Déviation\RD 54 Le Pouget PAILHROLS COLAS

Bonjour, une demande d'avis sur le dossier cité en objet
Cordialement



Franck MEMBRADO
Agent technique de gestion du domaine public
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 63 86 82 / 06 07 36 46 57
fmembrado@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : réutilisez ce mail que si nécessaire

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

David Escassut

De: Agence Aurillac <AAurillac@cantal.fr>
Envoyé: vendredi 12 juin 2026 17:14
À: Mairie LACAPELLE BARRES; Mairie JOU SOUS MONJOU
Objet: Demande avis maire RD 54 Le Pouget PAILHROLS COLAS
Pièces jointes: 4 Avis Maire.doc; Plan de déviation.pdf

Bonjour

Ci-joint Avis Maire **à me retourner signé**, pour une déviation sur votre commune.

PJ : plans de déviation

Cordialement.



Franck MEMBRADO
Agent technique de gestion du domaine public
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 63 86 82 / 06 07 36 46 57
fmembrado@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Parlez à l'environnement. n'imprimez ce mail que si nécessaire

David Escassut

De: Agence Aurillac <AAurillac@cantal.fr>
Envoyé: mardi 16 juin 2026 09:14
À: Mairie RAULHAC
Objet: Demande avis maire RAULHAC RD 54 Le Pouget PAILHROLS COLAS
Pièces jointes: 4 Avis Maire.doc; Plan de déviation Le Pouget PAILHROL.pdf

Bonjour

Ci-joint Avis Maire **à me retourner signé**, pour une déviation sur votre commune.

PJ : plans de déviation

Cordialement



Franck MEMBRADO
Agent technique de gestion du domaine public
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 63 86 82 / 06 07 36 46 57
fmembrado@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Parlez de l'environnement, n'imprimez ce mail que si nécessaire

David Escassut

De: Philippe Benit <pbenit@cantal.fr>
Envoyé: mardi 16 juin 2026 13:56
À: Agence Aurillac
Objet: RE: Avis AD Conjoint RD 54 Le Pouget PAILHROLS COLAS

Ok pour moi avec le plan

Cordialement



Philippe BENIT
Chargé de mission matériels et gestion du domaine public
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 49 19 73 / 06 07 69 36 88
pbenit@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

De : Agence Aurillac <AAurillac@cantal.fr>
Envoyé : mardi 16 juin 2026 13:45
À : Philippe Benit <pbenit@cantal.fr>
Objet : TR: Avis AD Conjoint RD 54 Le Pouget PAILHROLS COLAS

Philippe avec le bon plan



Franck MEMBRADO
Agent technique de gestion du domaine public
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 63 86 82 / 06 07 36 46 57
fmembrado@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

De : Agence Aurillac
Envoyé : mardi 16 juin 2026 09:16
À : Philippe Benit <pbenit@cantal.fr>
Objet : Avis AD Conjoint RD 54 Le Pouget PAILHROLS COLAS

Philippe un nouvel avis sur cet AD Conjoint modifié

Merci



Franck MEMBRADO
Agent technique de gestion du domaine public
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 63 86 82 / 06 07 36 46 57
fmembrado@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement, choisissez ce mode de transport